

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 juillet 2013 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Roxane Ouellet, stagiaire

ABSENTS:

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations des séances des 17 et 19 juin ainsi que du 8 juillet 2013. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
4. Certificats de crédits disponibles ;
5. Rapport de l'inspecteur ;
6. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
7. Mise en demeure concernant arbre mort sur le lac;
8. Dossier 10, Chemin Thomas-Maher (arbres);
9. Dossier 136, Chemin Thomas-Maher (abri et clôtures);
10. Bouée pour le 302, Chemin du Croissant;
11. Dérogation mineure du 308, Chemin du Croissant (rampe pour handicapé);
12. Dossier du 376, Chemin Thomas-Maher (arbres)
13. Demande du 382 Chemin Thomas-Maher (suite aux pluies abondantes);
14. Rapport sur la vidange des fosses septiques;
15. Demande d'aide pour la tragédie à Lac-Mégantic;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

096-2013

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

097-2013

Adoption des procès-verbaux des 17 et 19 juin 2013 ainsi que du 8 juillet 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 17 et 19 juin ainsi que le 8 juillet 2013 tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

098-2013

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob,
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2013 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2013 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2013 .

ADOPTÉ

099-2013

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier, secondé par monsieur le conseiller Guy Jacob **ET RÉSOLU** d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

100-2013

Rapport de l'inspecteur

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, secondé par monsieur le conseiller Michel Croteau **ET RÉSOLU** de prendre acte de la liste des permis émis au cours du mois de juin 2013 pour un montant de 285 200 \$ par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

101-2013

**Rapport de la directrice générale et
suivi des procès-verbaux des dernières réunions.**

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue et mentionne que les points nécessitant un suivi sont déjà inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier, secondé par monsieur le conseiller Michel Croteau **ET RÉSOLU** de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

102-2013

Mise en demeure - arbre mort sur le lac

Mme Viviers fait lecture d'une lettre de mise en demeure d'un résident pour que la Ville fasse enlever un arbre mort qui se trouve dans le lac, devant leur quai.

Après discussion et informations obtenues de nos procureurs, il est convenu d'écrire au propriétaire pour l'informer que la Ville n'a aucune responsabilité concernant ce dossier et que c'est plutôt à lui à le faire enlever.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, appuyé par monsieur le conseiller Guy Jacob **ET RÉSOLU** de transmettre ces informations au propriétaire et de lui indiquer le nom d'une personne qui offre ses services pour ce faire.

ADOPTÉ

Dossier 10, Chemin Thomas-Maher (arbres)

M. Denis Bourgault mentionne aux membres du Conseil qu'il s'est rendu au 10, Chemin Thomas-Maher pour constater qu'il y a environ 63 arbres morts sur son terrain. Le propriétaire demande un permis pour abattre ces arbres. Comme il doit conserver un couvert forestier de 40% de la surface non construite, il est demandé à M. Bourgault d'y retourner et de faire un calcul du nombre d'arbres qu'il devrait replanter.

Il nous fera rapport lors de la prochaine réunion. M. Croteau ajoute qu'il faudrait faire un article dans notre petit journal pour expliquer cet article du règlement et informer les citoyens.

103-2013

Dossier 136, Chemin Thomas-Maher (abri et clôture)

M. Croteau explique la rencontre qu'il y a eue concernant les infractions commises dans ce dossier. Il remet aux membres du Conseil copie d'un mémo émanant de Me Caroline Pelchat et analysant les différentes infractions dans ce dossier. Après échanges et discussions, il est convenu de répondre au propriétaire suivant l'opinion reçue de notre procureur et de suivre le

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

dossier afin que des corrections soient apportées. Nous attendrons que les travaux soient terminés et une nouvelle inspection sera faite. Par la suite Me Lemay lui transmettra une lettre pour l'aviser des infractions commises.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est **RÉSOLU** à l'unanimité que ce Conseil demande à l'inspecteur municipal de répondre au propriétaire suivant l'opinion reçue de Me Pelchat et de suivre le dossier de près par la suite.

ADOPTÉ

104-2013 **Bouée pour le 302, Chemin du Croissant**

Mme Viviers fait lecture d'un courriel reçu du propriétaire du 302, chemin du Croissant qui demande qu'une bouée de 10 km/heure soit installée devant chez lui, comme celle qui a été installée chez son deuxième voisin.

M. Jacques Tessier répond que les bouées qui ont été installées dans le deuxième lac sont des bouées de signalisation de danger (roche). Il n'y a pas de bouées de contrôle (limitation de vitesse) dans le deuxième lac.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil demande à la directrice générale de transmettre une lettre à ce citoyen l'informant de ces faits.

ADOPTÉ

105-2013 **Dérogation mineure pour le 308 Chemin du Croissant** **(rampe pour personne handicapée)**

M. Denis Bourgault remet aux membres du Conseil copie d'une lettre de Mme Johane Paradis, architecte, expliquant la demande de dérogation mineure de ce propriétaire.

Après évaluation et discussion, **IL EST PROPOSÉ** par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accueille favorablement cette demande et autorise l'installation d'une rampe d'accès pour un fauteuil roulant dont les spécifications apparaissent à la demande et conditionnellement à ce que l'ouvrage soit démolé lorsque l'usage ne sera plus nécessaire.

ADOPTÉ

106-2013 **Dossier du 376, Chemin Thomas-Maher (arbres)**

MM. O'Donnell Bédard et Michel Croteau se sont rendus chez le citoyen pour constater la coupe d'arbres effectuée. La prétention de ce dernier est qu'il a coupé des arbres l'automne dernier et qu'il avait demandé un permis à l'inspecteur. Il nous transmettra un avis de son arboriculteur qui expliquera pourquoi ces arbres ont été coupés.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil attendra l'avis de l'arboriculteur avant de faire quoi que ce soit.

ADOPTÉ

107-2013

Demande du 382, Chemin Thomas-Maher **suite aux pluies abondantes**

Mme Viviers présente aux membres du Conseil une demande reçue du propriétaire dans ce dossier. Il est mentionné que du nettoyage a été fait sur les deux ponceaux et que ce dossier est toujours à l'étude. Dès que nous aurons des résultats, ce dossier sera présenté à nouveau pour décider ce qui doit être fait.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et résolu à l'unanimité de transmettre un accusé réception au propriétaire et de l'informer de ces faits.

ADOPTÉ

Rapport sur la vidange des fosses septiques

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil que la vidange des fosses septiques est faite entre le 2 et le 346 Chemin Thomas-Maher. Il a suivi ce travail, ce qui lui a permis de voir chaque installation. Il mentionne qu'il y avait une quinzaine de résidences où les couverts n'avaient pas été dégagés mais ajoute que les lettres avaient été transmises en retard. Dans l'ensemble tout va bien. Il a constaté quelques anomalies mais fera faire des analyses et nous tiendra au courant.

Période de questions

Il est mentionné qu'il y a beaucoup de jets de l'armée qui se promènent tard le soir et que ça dérange. Y a-t-il eu un avis de la période de ces pratiques ? Habituellement on nous avise qu'entre telle date et telle date il y aura des exercices. Mme Viviers répond que nous n'avons rien reçu mais qu'elle communiquera avec le responsable.

Il y a aussi une demande à savoir ce qu'on pourrait faire pour que les moto-marines circulent plus loin puisque souvent les gens ne peuvent pas se baigner devant leur propriété car ces équipements circulent trop près et trop vite et c'est dangereux. M. Tessier explique que les gens peuvent se faire des zones de baignade avec des cordes et des bouées pour se protéger.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

108-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire